



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/2024002

Domaine : 7.1.4

Date de convocation : 24 mai 2024

Date de l'affichage : 24 mai 2024

Date d'affichage de la délibération : 31 mai 2024

Objet : 02 – Budget principal exercice 2023 – Compte administratif

L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoints au maire, Marie-Madeleine COLLOT, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Monique MERIZIO, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Agnès LUXIN, Frédéric TOURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Frédéric DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Stéphane MARIE-JOSEPH, Yannick MAURICE, Sylvie MORELLE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Alain SACCHETTI a donné pouvoir à Monsieur Akim BOUKDOUR
- Madame Christine CAVRO a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Madame Françoise ROMANETTI a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Monsieur Jean-Guillaume CARONE a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO

Monsieur Frédéric DIVIALLE a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 29
- Votants : 32 (Monsieur le Maire ne participe pas au vote)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame Audrey JESPAS, Adjointe du Maire chargée des Finances et de la Tarification,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31 et L.1612-12,

VU le décret 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement de la comptabilité publique,

VU la délibération du 6 avril 2023 approuvant le Budget primitif de l'exercice 2023,

VU la délibération du 9 novembre 2023 approuvant la décision modificative n°1, au budget primitif de 2023,

VU le compte de gestion pour le budget principal 2023 élaboré par le comptable assignataire et approuvé par le Conseil municipal,

VU le projet de compte administratif 2023 pour le budget principal proposé par l'ordonnateur,

VU l'état des restes à réaliser et à recouvrer, en section de fonctionnement et d'investissement,

VU l'avis du Bureau Municipal,

VU l'avis de la Commission des Finances et de la tarification,

CONSIDERANT le compte de gestion 2023 du budget principal, transmis par le comptable assignataire, identique en tous points au compte administratif 2023 de la commune,

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le Compte Administratif 2023 pour le budget principal comme suit :

INVESTISSEMENT	
Réalisations recettes	5 262 939.11 €
Réalisations dépenses	5 321 078.84 €
Résultat exercice 2023	- 58 139.73 €
Résultat antérieur reporté	844 955.27 €
TOTAL RESULTAT CUMULE	786 815.54 €

Reste à réaliser Recettes	986 673.10€
Reste à réaliser Dépenses	1 456 171.29 €
Solde des restes à réaliser	- 469 498.19 €

SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	317 317.35 €
---	---------------------

FONCTIONNEMENT	
Réalisations recettes	25 402 219.96 €
Réalisations dépenses	24 579 384.36 €
Résultat exercice 2023	822 835.60 €
Résultat antérieur reporté	820 681.78 €
TOTAL RESULTAT CUMULE	1 643 517.38 €

Reste à réaliser Recettes	0 €
Reste à réaliser Dépenses	164 185.68 €
Solde des restes à réaliser	- 164 185.68 €

SOLDE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 479 331.70 €
--	-----------------------

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A LA MAJORITE ABSOLUE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France